

Procès-Verbal

Commission Gestion des Compétitions Seniors Masculins ENTREPRISE

N° 05

28 Mars 2019

Par courriel: Jean-Yves Nouvel, Responsable Entreprise

Alain Le Viol et Gérard Jeanneteau

Assiste: Isabelle Loreau

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 04 du 28 Février 2019 sans réserve

2. Homologation des résultats de la Coupe et du Challenge Football Entreprise

Considérant que l'article 147 des règlements généraux dispose que :

- « 1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.
- 2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.
- 3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Dispositions L.F.P.L. :

S'agissant des Coupes et Challenges, l'homologation est obligatoire entre deux tours dans le respect des stipulations du présent article ».

En conséquence, la Commission homologue les résultats des ¼ de finale de la Coupe et du Challenge Football Entreprise qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

3. Tirage de la Coupe et du Challenge

La Commission valide l'ordre des rencontres des 1/2 finales de finale de la Coupe et du Challenge du Football Entreprise qui auront lieu le 20 mai 2019. Ces rencontres avaient été prétirées le 7 Février 2019.

- Finales:

03.06.2019 Challenge Football Entreprise 08.06.2019 Coupe Football Entreprise

Le responsable, Jean-Yves Nouvel

Hollof

La Secrétaire, Isabelle Loreau